

Attestation de stage / d'expérience professionnelle

en cuisine pour le candidat libre à l'examen

Épreuve EP1 – Organisation de la production de cuisine

L'arrêté du 19 Octobre 2023 portant création de la spécialité « cuisine » précise toutes les informations indispensables (référentiel, règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) :

Conformément au règlement d'examen, le candidat doit réaliser, dans les trois années précédant la session d'examen pour l'épreuve EP1 : un stage professionnel dans un établissement de restauration proposant des activités en adéquation avec le pôle 1 « Organisation de la production de cuisine » d'une durée minimale de **4 semaines consécutives ou fractionnées**, sur la base d'un calcul de **35 heures / semaine soit 140 heures**. Une attestation de(s) l'entreprise(s) justifiant les stages effectués dans les conditions requises devra être fournie par le candidat lors de l'inscription à l'examen ou au plus tard à la date fixée par l'académie. **En l'absence de cette attestation dûment complétée et signée, l'inscription ne pourra pas être validée.**

Date limite de retour de(s) l'attestation(s) : 20 décembre de l'année d'inscription (date limite de réception)

LE CANDIDAT

Nom : Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : Ville :

L'ENTREPRISE

Stage

Expérience professionnelle

Dénomination sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Activité :

Code APE (ou NAF) de l'entreprise (cocher la case correspondante):

5610A 5610B 5610C 5629A 5621Z Autre (préciser)

Numéro de SIRET (obligatoire) :

Madame, Monsieur (nom prénom)....., exerçant la fonction de
représentant l'entreprise désignée ci-dessus atteste sur l'honneur que le candidat au CAP cuisine désigné,

- a réalisé dans l'entreprise un stage professionnel : **du** / / **au** / /,
soit un total de semaines sur la base de heures hebdomadaires, sous la responsabilité de :
Mme, M. (nom prénom), exerçant la fonction de
- a effectué dans ce cadre **les tâches suivantes (cocher les tâches réalisées)** :

- T1 - Réceptionner les marchandises et contrôler les livraisons
- T2 - Stocker les marchandises
- T3 - Mettre en place les marchandises nécessaires à sa production
- T4 - Participer aux opérations d'inventaire

- T5 - Collecter les informations et dresser une liste prévisionnelle des produits nécessaires à sa production
- T6 - Identifier et sélectionner les matériels nécessaires à sa production
- T7 - Planifier son travail.

Le service des examens et concours vérifiera, avec le concours de l'inspecteur de l'Education nationale, la véracité des attestations et la recevabilité du dossier d'inscription. Il pourra, si besoin, réclamer un complément d'informations (conventions de stage....).

Toute attestation renseignée de manière incomplète entraînera l'irrecevabilité du dossier d'inscription.

Fait à, le

Cachet de l'entreprise :
(obligatoire)

Signature du représentant de
l'entreprise

Partie réservée aux examinateurs :

Conforme Non conforme

Observations (si non conforme) :

.....
.....
.....

A....., le
Signature(s) :